

AIRE de CARENAGE de DAHOUET

Depuis de nombreuses années, nous n'étions pas dans les règles compte tenu que le nettoyage des bateaux devait être effectué dans des aires bien spécifiques pour satisfaire le « Grenelle de l'Environnement ».

Jusqu'au mois de Mai 2012, une dérogation permettait de continuer à caréner les bateaux et voiliers sur le plan incliné qui peut toujours servir aujourd'hui de cale pour mettre les bateaux au secs afin de vérifier l'état général d'un bateau suite à un choc, changer les anodes, ou toutes autres interventions minimales sans caréner, ni passer l'antifouling. Ces deux opérations sont OBLIGATOIRES désormais sur l'aire de carénage de DAHOUET.

Cet espace est officiellement ouvert depuis le mois de juin 2012.

L'année 2013 aura vu défilier 156 bateaux générant des recettes de 6015 € pour le carénage et 4365 € pour le parking à bateaux, soit 10380 € de recettes brutes.

Parallèlement à ces recettes, les dépenses s'élèvent à 36 000 € (emprunt sur 15 ans jusqu'en 2027).

Le différentiel négatif est de 25 620 € sans compter la facture de maintenance annuelle !!!

Devant ces constatations, notre Conseil d'Administration a recherché tous les moyens pour dissuader les propriétaires de bateaux d'aller caréner ailleurs (LE LEGUE ou SAINT CAST). Ces deux ports pratiquaient des tarifs moindres en 2013 ; Nous nous devons de réagir avec une baisse des prix.

C'est ainsi que nous avons obtenu des tarifs de manutention moindres en faisant appel à concurrence, des produits (antifouling et autres) plus intéressants qu'auparavant et nous solliciterons la Municipalité afin de minorer le coût du stationnement sur l'aire de carénage. De plus, votre association devrait recevoir d'ici huit à dix jours deux biers évitant de payer la location de ceux-ci pour minorer le coût de votre carénage.

Ainsi, tout le monde, à savoir votre Association, les Professionnels, et la Municipalité « doivent ramer dans le même sens » pour combattre deux modes de gestions différentes entre PLENEUF VAL ANDRE et LE LEGUE ou SAINT CAST, ces deux dernières étant gérées par la C.C.I. et le Conseil Général des Côtes d'Armor qui prennent en charge une partie des coûts du nettoyage du port (20 %). Ces différentes actions devraient nous permettre d'inverser la tendance avec le port du LEGUE car il serait préférable pour tout le monde d'avoir une aire hyper remplie et de pulvériser le nombre des carénages à DAHOUET dès cette année.

N'oubliez pas qu'en allant ailleurs pour faire soit disant une économie, c'est un faux problème puisqu'au bout du compte, vous paierez de toutes façons cet équipement.

J'en appelle une fois de plus à votre **CIVISME LOCAL** pour nettoyer et valoriser votre propre port.

Vous avez entre vos mains les clés de la réussite car s'il y avait un déficit à couvrir, cela passerait inévitablement par une augmentation des droits de mouillages et des pontons et vous seriez les premiers concernés. Selon la formule consacrée : « A bon entendeur, Salut ».

Cet équipement sur DAHOUET n'est pas fait que pour les PLENEUVIENS, mais bien pour TOUS les USAGERS de TOUT le CANTON, nous déplorons la faible utilisation par les plaisanciers des villes voisines !!!



Quelques chiffres pour les adhérents de l'A3PVA qui bénéficieront des bers, d'où une facture globale allégée. Ci-dessus les photos des bers commandés (deux jeux).

Vous aurez à passer inévitablement par un professionnel pour la sortie et la remise à l'eau de votre bateau, soit 150 € pour les bateaux ou voiliers jusqu'à 7,00 mètres. (voir ci-dessous).

Enfin, vous n'y couperez pas pour la facture concernant l'occupation de l'aire de carénage, soit 33,20 € pour les unités de 6 à 8 mètres. (Souhait de voir un effort municipal pour revoir le tarif pour les trois premiers jours car on arrive à un cumul de 52,90 € pour l'instant)

En résumé, le coût global ressortirait pour un bateau jusqu'à 7 mètres à :

- Manutention (sortie et remise à l'eau) y compris calage du bateau	150 €
- Absence de location de bers pour les adhérents à l'A3PVA.....	0 €
- Stationnement sur l'aire de carénage (généralement une journée)	33,20 € pour l'instant
TOTAL.....	188,20 € TTC

Notre souhait est de minimiser le coût global par rapport au LEGUE avec un droit de stationnement de 25 € contre 33,20 actuellement, ce qui ramènerait à 150 + 0 + 25 = 175,00 € TTC

L'effort de baisser le prix du stationnement de 33 % peut paraître énorme, mais nous devrions enregistrer une très forte augmentation de fréquentation de notre aire et s'en sortir en quantité. Il faudrait harmoniser le tarif des deux autres jours car LE LEGUE pratique un forfait trois jours.

C'est en unissant nos efforts de façon COLLECTIVE que nous optimiserons la réussite de l'exploitation de cette aire de carénage.

A ce jour, le coût pour caréner un bateau de moins de moins de 7 mètres au LEGUE en 2014 ressort à 154 € (120 € + location de bers 34 €) pour un forfait d'occupation de trois jours sur l'aire.

Option pour l'utilisation d'un nettoyeur Haute Pression : 10 € de l'heure.

Il devrait être de 175 € à DAHOUE.

Compte tenu du différentiel atténué désormais entre ces deux ports, et lorsque vous comptez tout y compris le carburant pour aller et revenir du LEGUE, plus les imprévus, non seulement, caréner à DAHOUE devient un **acte tout à fait NATUREL, mais RESPONSABLE en tant qu'usagers de votre port.**

Nos différents partenaires ayant répondu favorablement en nous proposant **des tarifs très attractifs** restent à votre disposition, à savoir :

- **PLANETE HORS BORD** pour la manutention des bateaux **06.75.11.21.17**
- **DAHOUE COMPOSITE** – Chantal Naval du Poirier à SAINT ALBAN..... **06.50.12.22.22**
(Produits pour l'entretien des bateaux, grand choix d'antifouling avec des
Prix étudiés pour notre association sur présentation de la carte 2014..... **.09.77.61.06.34**

Nous avons d'autres partenaires de l'A3PVA également à jour de leurs cotisations qui restent à votre entière disposition pour établir les devis chez eux. Si ces Etablissements désirent faire connaître leurs tarifs via notre site, nous restons ouverts à toutes propositions.

- REGINA PLAISANCE
- VAL PLAISANCE

Cette liste de Professionnels peut et devrait évoluer, nous mettrons ces derniers sur le site de l'association au fur et à mesure. Pour consulter ce site, rien de plus facile, il vous suffit de cliquer sur le lien suivant : « **[http :apppva.wifeo.com](http://apppva.wifeo.com)** »

« L'A3PVA », votre association n'a qu'un seul et même BUT, **c'est de rechercher le meilleur rapport QUALITE / PRIX pour l'ensemble des USAGERS du port de DAHOUE.**

Ci joint deux articles parus dans OUEST FRANCE car l'ambiguïté subsiste toujours entre la notion de contribuables et des usagers du port (article du 21 mars 2014).

Que les choses soient bien claires, c'est la raison pour laquelle à notre demande, un RECTIFICATIF est paru le lundi 24 mars pour clarifier les choses et réaffirmer que seuls les usagers participent essentiellement aux frais du port et non les contribuables, d'où le budget annexe du port par rapport au budget général de la ville de PLENEUF VAL ANDRE.

Saint-Alban Ouest. France le 21.03.2014

Dragage à Dahouët et ponton à Erquy : des aides sollicitées

La commune a sollicité une participation de la communauté de communes, sous forme de fonds de concours, pour le dragage du port de Dahouët, au niveau des zones de mouillages et des pontons.

Le montant des travaux s'élève à 1 294 440 €, le fonds de concours de 10 % serait donc de 129 440 €, la commune a sollicité une subvention auprès du conseil général, de 20 %. Elle assurera le reste du financement de ce nettoyage.

À Erquy, c'est la chambre de commerce et d'industrie, dans le cadre du renouvellement de sa délégation de service public pour la gestion des ports de pêche, qui demande une participation de la

communauté de communes, à hauteur de 92 720 € pour la création d'un espace polyvalent à la criée (dont le coût total de l'aménagement est évalué à 927 200 €), et de 50 000 € pour la construction d'une passerelle piétonne, permettant un accès au port sans danger pour les piétons (montant des travaux 500 000 €).

Pierre Pellan, conseiller d'Erquy, s'est étonné de ce versement sous forme « de fonds de concours, normalement réservé aux communes » et sur la pertinence de ce projet, alors que le port n'est pas encore terminé et a montré ses faiblesses lors de la dernière tempête, forçant les bateaux à se mettre à l'abri dans d'autres ports.

« Le projet présenté dans le cadre de l'extension de la criée à un net intérêt pour le tourisme industriel que représentent le port et la criée d'où notre présence dans ce projet. »

Le fonds de concours a été transformé en subvention pour la même somme. Deux élus se sont abstenus, Pierre Pellan et Mireille Boulard, élue de La Bouillie.

Saint-Alban

Fonds de concours intercommunaux

À la suite de l'article paru dans l'édition de vendredi 21, concernant les fonds de concours attribués par la communauté de communes, à la commune de Pléneuf-Val-André pour le dragage du port (129 440 €), l'association des Pêcheurs plaisanciers de Pléneuf-Val-André précise :

« Le budget du port de Dahouët, étant indépendant du budget général de la commune, et, alimenté par les droits de port payés par ses usagers, la part communale sera prise sur le budget du port, donc payée par les usagers et non pas par les contribuables. »

Ouest-France
le 24.03.2014

Modalités pratiques administratives pour l'utilisation de l'aire de carénage :

Vous devez vous rendre à la Capitainerie ou les joindre au 02.96.72.82.85 afin de prévenir de votre intention d'utiliser l'aire de carénage si possible UNE SEMAINE à l'avance.

Passer le jour du carénage pour prendre la carte et les différents codes d'accès en laissant votre identité si problème et pour la facturation.

Si vous utilisez les services d'un Professionnel, ces démarches seront déjà enregistrées.

Si vous utilisez votre propre remorque, un emplacement vous sera attribué sur l'aire de carénage.

Bon carénage pour 2014 et selon la formule consacrée, M... à tous pour bien pêcher après avoir nettoyé votre bateau à DAHOUE.

Fait à PLENEUF VAL ANDRE, le 25 mars 2014.

YVES GAUTHIER Pdt de « l'A3PVA »
et le Conseil d'Administration.